

Info



Conseillers

Ile de France - La Réunion

Année 2010
Février

N°29



EDITO

Ce numéro d' « info conseillers » marque une étape dans l'évolution de nos publications.

C'est aujourd'hui à l'ensemble des élus ordinaires de l'inter région que celui-ci est adressé. Nous souhaitons donc la bienvenue à nos nouveaux lecteurs, et espérons que ces lignes, encore en construction, leur apporteront un intérêt. Il nous semble en effet utile que les conseillers ordinaires d'Ile de France et de La Réunion

soient informés de l'activité de notre structure, qu'un « lien » soit disponible entre ces structures, qu'une cohérence (pas forcément une conformité) entre les actions des uns et des autres soit éclairée, que chaque élu puisse reconnaître son implication personnelle dans les multiples chantiers d'ores et déjà engagés.

C'est de l'échange et de l'interactivité entre nous dont il est question ici. Chaque élu a donné du sens à son engagement, chaque mandat porte en lui une signification, un projet. C'est à travers l'expression de ces visions, forcément différentes, mais probablement complémentaires, que pourra émerger une nouvelle construction de notre profession, rendue possible par la mise en place de notre Institution. L'Ile de France, alliée à l'Ile de la Réunion, représente une Interrégion riche de professionnels aux savoirs et aux expériences multiples, un trésor potentiel important, probablement en capacité de faire émerger des idées, des évolutions, d'influer sur l'avenir de nos pratiques, sur le devenir de notre position au sein des professions de santé, d'éclairer la place de la kinésithérapie dans le maintien et l'amélioration de la santé de la population.

Cette volonté de construire ensemble s'exprime depuis déjà de nombreux mois, à travers les réunions organisées entre les CDOMK de l'inter région et le CIROMK. Le partage d'outils, d'idées, la mutualisation, les débats nourrissent ces rencontres. Chacun se nourrit des parcours des autres.

Vous trouverez donc dans ces pages, des articles signés par des présidents de CDOMK, (d'autres viendront prochainement), ainsi qu'une rétrospective de quelques articles parus dans les précédents numéros.

La totalité des exemplaires d' « info conseillers » est accessible sur le site du CIROMK IdF-la Réunion à l'adresse : <http://idf.reunion.ordremk.fr>. Vous trouverez également les coordonnées des sites des différents CDOMK de l'Interrégion, où de nombreuses informations pratiques sont disponibles.

Notre détermination à construire ensemble notre Institution est forte. Au-delà des missions dévolues à chaque échelon, il nous semble que la volonté du législateur, en instaurant l'Ordre chez les masseurs kinésithérapeutes, soit de lui confier, outre la fixation, l'actualisation et le contrôle des règles déontologiques, celui de la promotion de la profession, dans toutes ses expressions.

Cette promotion, assumée au niveau national, se décline au quotidien dans les structures de proximité que sont les conseils départementaux, mais trouve aussi sa place au niveau régional, lorsque nous lançons, par exemple, des actions d'évaluation des pratiques professionnelles qui traduisent concrètement les qualités et la qualité des kinésithérapeutes, lorsque nous proposons des conférences débats, lorsque nous représentons la profession dans les instances régionales.

L'évolution de l'organisation des soins en France, la mise en place du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), feront aussi des Ordres des professions de santé, les guichets uniques d'inscription de ces professionnels. Cette responsabilité exigera une compétence et une disponibilité des structures de proximité, et de fait, des élus qui les composent.

La cohérence entre les 7 ordres des professions de santé est souhaitable, afin que notre représentation au niveau des agences régionales de Santé (ARS) ne soit pas qu'un vain mot. Ce projet se concrétise avec l'émergence de ce que l'on appellera peut être bientôt « les comités de liaison des institutions ordinaires des professions de santé » (CLIORPS). Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur ces points, et sur le rôle des structures ordinaires dans l'organisation régionale de la santé.

À côté des organisations professionnelles, l'Ordre trouve aussi sa place dans les débats concernant l'évolution de notre métier. Que ce soit au sujet du format de nos études, (Des arguments nombreux et pertinents justifient l'intégration au dispositif LMD, la reconnaissance d'un niveau Master, l'accès à la recherche, et le rapport remis à Mme Bachelot Narquin par le CNOMK est un document de référence que nous défendons sans réserve), que ce soit dans le cadre de la continuité des soins, de la démographie professionnelle, plus largement dans les contacts avec les institutions sanitaires et sociales, nos différents échelons trouvent leur légitimité à intervenir.

Le travail ne manque donc pas, et nous avons probablement besoin de toutes les énergies disponibles pour mener à bien ces ambitions.

Dominique PELCA
Président

Sommaire

Page 2

Tribune libre
Agenda

Page 3

Rencontres départementales ou quand la continuité territoriale par l'interrégion...
Construction ordinale
Sécurité

Page 4

Succinct essai relatif aux missions ordinaires

Page 5 à 14

Rétrospective 2009

« Nous vous présentons ici un récapitulatif de quelques articles choisis subjectivement. Il est très intéressant de se replonger dans les archives pour se rendre compte du travail effectué. Chacun des conseillers du CIROMK IdF-la Réunion a permis d'installer notre structure ... »

Page 15

Jurisprudence en Ile de France et la Réunion
Evaluation des pratiques professionnelles

Page 16

Conférences : la détection précoce des cancers de la peau
Nous contacter

)))) TRIBUNE LIBRE

Petites réflexions sur la recherche en masso-kinésithérapie

Je me rappelle, il y a plus de quarante ans, les premières interventions des médecins de médecine physique. Ils étaient pour la plupart arrogants, ils répétaient sans cesse, il n'y a pas de recherche en kinésithérapie, rien n'est prouvé. Nous sommes là pour accréditer des techniques (toutes les techniques de rééducation soi-disant en passant, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes) et de décrire leur rôle comme primordial dans cette recherche. Quelques quarante ans plus tard, on entend les mêmes phrases répétées par des kinésithérapeutes au sujet de la kinésithérapie. Ainsi, pendant quarante ans, les médecins de réadaptation fonctionnelle, qu'ils étaient devenus, n'ont pas été capables d'accréditer quoi que ce soit. Ainsi pendant quarante ans les kinésithérapeutes n'auraient rien fait de tangible.

Bien sûr quand on a combattu l'arrivée des médecins de médecine physique comme on les appelait à l'époque, *quand comme moi*, on est intervenu au niveau du ministère pour stopper le diplôme créé par le Professeur Hamonet qui voulait former des responsables de rééducation à sa main ou à sa botte, on a du mal à entendre les mêmes mots dans la bouche de ses confrères.

Pour ma part, je me suis toujours émerveillé du foisonnement des techniques et de la solidité du matériel bio mécanique mis en œuvre pour expliquer et comprendre. Quand on a côtoyé Raymond SOHIER, on a du mal à entendre, qu'il n'y a pas eu de recherches en kinésithérapie. Quand on a côtoyé Daniel FERNANDEZ qui depuis près de vingt ans avait mis en place un laboratoire de palpation en travaillant sous échographie avec des matériels permettant d'objectiver la validité du ressenti manuel, on a du mal à penser qu'il n'a pas participé à la recherche en kinésithérapie.

Quand on a vu œuvrer les formateurs en micro kinésithérapie qui ont accepté plus de cinquante expériences en double aveugle pour la plupart du temps dans des services hospitaliers.

Quand on a vu fleurir des nouveaux concepts de travail comme les chaînes musculaires, quand on a vu le travail incessant des méziéristes qui de rencontres en congrès ont affiné leurs techniques et les explications s'y rapportant pour les sortir du travail de groupuscule.

Quand on a vu s'ouvrir des champs de compétence entiers, quand on sait que l'ORL doit à SEMOND une technique fondamentale reprise partout du traitement des vertiges paroxystiques bénins. Quand on connaît l'apport extraordinaire de la rééducation

uro gynécologique et là aussi du travail des multiples rencontres pour sans arrêt se confronter à la réalité des services et des cabinets de ville. Alors oui, on peut être émerveillé de tous ces confrères qui en « honnête homme » ont affiné et fait progresser la kinésithérapie.

J'ose espérer que les états généraux seront le lieu choisi pour leur rendre l'hommage qu'il mérite. Il y a un Panthéon de la kinésithérapie à remplir et à honorer.

Regarder juste un exemple pour donner un sens à notre recherche fondamentale, Gérard PIERRON, enseignant, directeur d'école, tous les étudiants l'adoraient. Un jour, il m'a raconté, il était jeune kinésithérapeute, il allait voir à domicile une vieille dame pour rééduquer une fracture du poignet, elle était douloureuse, anémiée. Il s'étonna qu'elle fût toujours dans le noir quand il venait. Il se fit expliquer. La vieille dame lui dit : « je n'ouvre plus mes volets car la balustrade est descellée et j'ai peur de tomber ». Gérard PIERRON fit resceller la balustrade, la vieille dame rouvrit ses volets et progressa alors très vite dans sa rééducation. J'aime cette kinésithérapie là !

Quand des peuples sont sous domination, le premier réflexe est de privilégier le chemin des dominateurs et de se convertir à leur marque honorifique. Ainsi l'Afrique connut-elle un Léopold SENGHOR, étudiant à l'Ecole Normale Supérieure la même année que Georges POMPIDOU, elle connut un Gaston MONERVILLE Président du Sénat, mais ce chemin ardu des élites exceptionnelles ne peut-être le chemin de tous et vient plus tard la reconnaissance, la vraie, celle de la culture quotidienne des peuples.

Les kinésithérapeutes qui se vivent trop souvent comme dominés, non affranchis de la tutelle des médecins doivent méditer ce parcours des peuples en mal de reconnaissance, ils ont aujourd'hui un musée, celui des arts premiers. Acceptons de faire reconnaître l'exceptionnel somme de travail accompli par tant et tant de confrères anonymes. Faisons reconnaître notre culture kinésithérapique en dehors des modèles existants. Racontons notre histoire par mille anecdotes collectées, les bienfaits et la reconnaissance de la kinésithérapie seront assurés pour longtemps. Seulement, il ne faut pas avoir honte de notre niveau d'intervention et s'enorgueillir au contraire de ce si subtil équilibre de notre profession à la croisée de tant de chemins à débroussailler.

Alain VESSILLIER
CDOMK 94, président

AGENDA - Activités du mois de Février 2010

2 février

Réunion de la commission EPP

4 février

Réunion de coordination des présidents

5 et 6 février

Master 2 « Sciences de l'éducation » session 4

6 février

Journée d'information sur le master2 « Sciences de l'éducation » session 5

11 février

Réunion plénière des conseillers du CIROMK IdF-la Réunion

16 février

Séance de la formation restreinte

17 février

Réunion CNOMK, CIROMK IdF-la Réunion et CDOMK d'Ile de France et de la Réunion

18 février

Réunion de bureau



REUNIONS A VENIR...

30 mars

Réunion de bureau

29 avril

Réunion de bureau

1er juin

Réunion de bureau

3 juin

Réunion plénière

)))) EN PROVENANCE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX

RENCONTRES DEPARTEMENTALES DU CIROMK IdF-la Réunion ou QUAND LA CONTINUITÉ TERRITORIALE PAR L'INTERREGION...



Qui aurait pu penser que l'Interrégionalité de notre Conseil francilien et réunionnais dispersé au-delà des océans, pourrait se passer dans d'aussi bonnes conditions ? Qui aurait pu imaginer que les kilomètres s'effaceraient par la magie de l'internet. Qui aurait pu réaliser à quel point chaque département de notre Conseil Interrégional trouverait une telle complémentarité au sein même de ces réunions ?

A l'image de ces rendez-vous que se donnent les présidents et les trésoriers des CDO de l'Ile-de-France et de la Réunion (par vidéoconférence), cette structure régionale est assurément un élément d'importance pour nos "antennes" locales. A mi-chemin entre le travail de terrain départemental et les décisions "gouvernementales" nationales, ces actions régionalisées permettent assurément un échange de réflexion et de compétences qui offrent à nos structures en plein développement, l'auto-évaluation de nos savoir-faire, une sorte de démarche façon EPP ramenée à notre apprentissage de la chose ordinaire...

Car c'est bien de cela dont il s'agit. Certes, la mutualisation de certains domaines semble plus délicate à mettre en œuvre, mais la farouche volonté de toutes et tous de construire ensemble ce qui n'existait pas encore voilà quatre ans, s'accommode parfaitement de ces rencontres régulières au sein de l'Interrégion. Chacun y a la parole, dans un respect strict des éventuelles différences d'appréciations et de méthodes. Expression, écoute, échanges, la règle des trois « E » semble délibérément de mise dans ces rendez-vous dont le calendrier et la pertinence sont partagés par les responsables des Conseils Départementaux.

Ces rencontres confraternelles constituent un exceptionnel complément au travail du Conseil Inter régional, composé, rappelons-le, de conseillers départementaux. C'est la preuve même que, de cette convivialité confraternelle, doit naître un esprit régional fort et réfléchi, tout en restant composite. Celui-ci jouera un rôle majeur complémentaire des réflexions et des décisions du Conseil National, en sachant éclairer celui-ci d'un juste retour aux dures réalités du terrain.

Pierre-Philippe ERRARD
CDOMK 77, président

CONSTRUCTION ORDINALE



Dans une institution comme la nôtre, la manière dont on organise la communication, le transfert d'informations mais aussi plus largement l'échange autour des idées et des valeurs sur tout ce qui concerne l'institution elle-même, ainsi que sur la profession qu'elle représente, traduit l'idée que l'on se fait de son fonctionnement.

Ces échanges d'idées existent bien sûr au niveau national, lors des conférences des présidents et quelques thèmes de débats ont été soumis au travail de l'ensemble des structures de l'Ordre, ce qui a permis de construire notre code de déontologie et d'alimenter les Etats généraux en vue de la rédaction du « livre vers... » de la profession. Ce qui en trois ans de temps n'est pas négligeable mais ces partages restent à mon avis encore trop occasionnels, ne répondant qu'au coup par coup à des demandes plus ou moins pressantes.

Bien sûr il n'est pas simple de permettre à 123 structures différentes de dialoguer, d'avoir des échanges sereins et constructifs sur des sujets parfois épineux, mais cela est nécessaire si l'on veut que toutes les composantes de la profession s'y expriment et que l'ensemble des structures finissent par faire une unité.

C'est pourquoi, il faut souligner l'importance du rôle que peuvent jouer les Conseils régionaux dans ce domaine, en tant qu'initiateur de démarches locales, et que je tiens à remercier le CIROMK IdF-la Réunion pour toutes les actions qu'il met en place, que ce soit, en interne avec les réunions des présidents de la région ou vers l'ensemble des professionnels avec les conférences débats pour mettre en place une communication et un dialogue de qualité.

Alain CLEACH,
CDOMK 95, président

SECURITE



Le conseil départemental de Seine Saint Denis, suite à une vague d'agressions recensées à l'encontre de professionnels de santé, a pris la décision d'inviter les conseils départementaux des ordres des professions de santé, afin d'obtenir un rendez vous avec le préfet.

Nous avons été reçus à la préfecture, puis à l'hôtel de ville de Pierrefitte par Monsieur le préfet, accompagné des responsables de la sécurité du département.

Nous avons convenu de mettre en place un livret de sécurité commun à destination des professionnels de santé, dont certaines pages sont spécifiques aux kinésithérapeutes, et envisagé la possibilité de déclencher des diagnostics sécurité des cabinets et de leur environnement. Enfin, un numéro spécial, dédié aux professionnels de santé a été mis en place (il était jusque là réservé aux seuls médecins), permettant un accès direct à la salle de commandement des forces de police.

A l'occasion des dernières réunions de coordination des présidents de CDOMK d'Ile de France et de La Réunion, nous avons partagé ces informations, et le CIROMK IdF-la Réunion a engagé une démarche identique auprès des conseils régionaux des Ordres des professions de santé, afin d'obtenir un rendez-vous auprès du préfet de police de Paris, compétent depuis septembre 2009 sur la petite couronne.

Daniel SULINGER,
CDOMK 93, président



)))) EN PROVENANCE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX

SUCCINCT ESSAI RELATIF AUX MISSIONS ORDINALES



Après trois ans à s'attacher à la mise en place de l'institution ordinale non encore achevée, se révèle de manière récurrente la question des missions de l'Ordre et celles des Conseils. Cela se voit ici ou là, à propos de questions relatives aux moyens financiers, aux disponibilités des élus, à la place de telle ou telle structure ; au-delà même de l'Ordre, c'est toute la profession qui s'interroge ou à défaut qui est interpellée par cette question des missions, de celles qui sont spécifiques à l'Ordre, celles relevant des organisations syndicales, des organismes de formation, etc. Il ne sera jamais trop tard de s'y pencher mais ne pensons pas pour autant qu'il serait trop tôt pour le faire : la question de porter évaluation de sa place, celle occupée et celle que l'on devrait occuper, de s'attacher à définir avec pertinence celle-ci au regard d'une réalité tout à la fois structurelle, actuelle et prospective, entre dans une démarche réflexive, constructive, de ce que nous menons aujourd'hui et demain. Agir avec justesse nécessite de se construire, de solliciter, et de revenir à des repères, souvent questionnés. Les missions – comme pourraient l'être les valeurs qui nous guident et pourraient faire l'objet également d'une réflexion partagée – semblent pouvoir constituer en partie ces repères.

Si la mission est génériquement « la charge donnée à quelqu'un d'aller accomplir ou de faire quelque chose »¹, elle est toujours attachée à la notion dynamique « de l'action d'envoyer » ; à son origine, la mission se situe hors du lieu ou du temps de sa réalisation. Dans la rigueur lexicale, nous conviendrons qu'afin de permettre qu'il soit procédé à cet envoi ainsi qu'à l'affectation d'une charge, nulle mission ne peut se définir par soi en même temps que pour soi, sauf à considérer le don d'ubiquité dont on connaît les conséquences qu'il sait engendrer.

Qu'en est-il concernant l'Ordre et ses missions ? Qui sont les protagonistes, ceux qui envoient, ceux qui sont chargés, et ce qui constitue les charges ?

Rappelons que le Législateur, pour le compte de la collectivité (La Loi est l'expression de la volonté générale²), a institué l'Ordre ainsi que ses Conseils – national, régionaux et départementaux. Dans une suite logique, le législateur a défini l'Ordre puis chacun de ces Conseils. L'Ordre est défini comme sans personnalité civile : il est un tout partagé qui se concrétise seulement en s'incarnant dans les différents Conseils et se révèle par les actes de ceux-ci. L'Ordre s'est vu confier des missions :

« L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie prévu à l'article L. 4321-21. »

Voilà en une phrase la seule lettre de mission à laquelle nous, conseillers, pouvons nous rattacher. Car ne nous méprenons pas, le reste de la Loi ne développe pas plus avant la lettre de mission de l'Ordre. En revanche, elle dicte des modalités d'action, des compétences, telle la précision que « [l'Ordre] accomplit sa mission par l'intermédiaire des conseils départementaux ou interdépartementaux, des conseils régionaux et du conseil national de l'ordre. »³.

Il convient de différencier cette mission et les compéten-

ces⁴ affectées aux différents Conseils. Ces dernières, qui se rattachent « aux capacités dues aux savoirs, à l'expérience et par extension à l'autorité » (ici confiée par le législateur ou le pouvoir réglementaire) : la mission dicte – le plus souvent – les compétences, d'autant plus pour un Ordre ou un Conseil, qui en ce qui concerne celui des masseurs-kinésithérapeutes, ne détiennent ni savoirs au regard de sa récente entreprise ni capacités qui, pour la même raison, ne peuvent se cantonner qu'à celles théoriques et attendues qui ont conduit à la création de l'institution⁵.

Ainsi, il convient de distinguer clairement d'une part la mission confiée à l'Ordre et, d'autre part, les compétences affectées aux différents Conseils. Gérer le Tableau pour les Conseils départementaux ou contrôler la gestion financière des Conseils pour le Conseil National, ne constituent pas des missions mais des compétences.

De ce constat, il apparaît souhaitable – alors que le débat conduit ici ou là à la conclusion qu'il est indispensable de réfléchir à nos missions – qu'en premier lieu, il puisse être partagé ce qui relève de la mission de ce qui relève des compétences, sans quoi, le débat risquerait d'être stérile par confusions. Celles-ci sont d'autant plus marquées si l'on nie qu'agissant au nom de l'Ordre, les différents Conseils ne répondent qu'à une seule mission par l'intermédiaire de compétences spécifiques à chacun de ces Conseils.

En effet, il semblerait que la difficulté invoquée ne vienne pas d'une bonne ou d'une mauvaise appréhension « des missions », comme cela est souvent évoqué. Elle vient sans doute d'une difficulté à percevoir que seul l'Ordre détient une mission et que celle-ci est clairement définie malgré qu'elle soit énoncée de manière succincte. Qu'au regard de cette mission, des compétences ont été affectées aux différents Conseils, compétences spécifiques qui – imposées ou non – peuvent faire l'objet d'un questionnement sur leur pertinence au regard de la mission ordinale.

Ainsi, il convient de toujours se reporter, sans narcissisme, à la mission ordinale afin d'éclairer nos compétences, celles que l'on s'attache à obtenir ou à faire reconnaître⁶, et nos actions. Il est indispensable également de cerner les compétences de chacun des Conseils, de les confronter à la mission dont a charge l'Ordre, puis d'évaluer les actions dictées par ces compétences et enfin s'attacher aux conditions dans lesquelles elles doivent être réalisées.

Cette approche ne peut se concevoir que collectivement, dans une dynamique à laquelle doit s'attacher l'ensemble des Conseils de quelques niveaux qu'ils soient. Sans nul doute, l'investissement est indispensable afin de savoir la place de chacun, de l'institution, des Conseils et des conseillers.

Ludwig SERRE,
CDOMK 75, président

¹ Dictionnaire Le Nouveau Petit Robert, 2007.

² La Constitution – article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

³ Dernier alinéa de l'article L.4321-14 du Code de la santé publique.

⁴ « Aptitude reconnue légalement à une autorité publique de faire tel ou tel acte dans des conditions déterminées. » d'après Dictionnaire Le Nouveau Petit Robert, 2007.

⁵ Il convient ici d'entendre qu'il n'est pas de propos de nier que les professionnels et en particulier les élus, ne détiennent pas de savoirs ou d'expériences : mais si celles-ci sont heureusement mises au service de l'institution ordinale, elles ne confèrent pas pour autant à l'Ordre et à ses Conseils des savoirs et expériences propres.

⁶ Par une autorité publique ou par la sphère privée (les professionnels eux-mêmes, les organisations professionnelles, etc.)

Info Conseillers

Ile de France - La Réunion



RETROSPECTIVE 2009

Nous vous présentons ici un récapitulatif de quelques articles choisis subjectivement. Il est très intéressant de se replonger dans les archives pour se rendre compte du travail effectué. Chacun des conseillers du CIROMK IdF-la Réunion a permis d'installer notre structure au service des masseurs-kinésithérapeutes. Certains articles sont présentés ici sous la forme d'extrait et vous retrouverez la totalité des écrits sur le site <http://idf reunion.ordremk.fr>

Info conseillers, juillet 2008, n°7

Retour sur la plénière du 26 juin, inauguration de la plaque



*Le 26 février 2008
a eu lieu l'inauguration
de la plaque du
Conseil Interrégional
de l'ordre des
Masseurs kinésithérapeutes
d'Ile de France et
de la Réunion.*



Le choix du siège au carrefour des voies de communication de l'Ile de France et accessible à l'ile de la Réunion. Il est intéressant de voir que 3 ans après quasiment toutes les structures nationales et régionales dans le domaine de la santé se retrouvent dans les immeubles de bureau voisin (HAS, EPRUS, INPES, ...)

Réunion des Présidents d'Ile de France et le Réunion, coordination des structures

Nous avons organisé le 03 juillet, la première réunion des présidents départementaux de la nouvelle mandature. De nombreux départements ont envoyé plusieurs représentants, témoignant de leur intérêt à ce type de réunion, et la volonté de coordination des actions. Nous envisageons une réunion des trésoriers dans la première quinzaine de septembre, en amont de la date butoir de présentation des budgets prévisionnels 2009, et une réunion des secrétaires généraux en octobre.

« Au jour d'aujourd'hui 14 réunions de coordination des structures ont eu lieu. »

Info conseillers, septembre 2008, n°11

Un retour en arrière sur notre inauguration dans un premier temps

« Extrait » Je vous remercie sincèrement pour votre participation active durant cet événement important de notre histoire communale. Je ne peux qu'avoir une pensée particulière pour l'énergie déployée par Odile, aux côtés d'Eric, afin que ces deux soirées se déroulent dans les meilleures conditions. Il est difficile d'imaginer les heures passées pour aboutir à un tel résultat, car derrière chaque instant, chaque attention, il y avait de l'intentionnalité, de la préparation, de l'anticipation. Bravo et merci donc, pour ces moments de grande intensité...

Signature de la convention cadre entre le CNOMK et la HAS

« Extrait » L'engagement de la profession dans la démarche d'évaluation des pratiques professionnelles, EPP, est désormais acté à travers la signature d'une convention de partenariat sobre entre le CNOMK et la HAS.

Le CNOMK désignera dans les jours prochains des « facilitateurs », terme retenu pour qualifier les MK qui seront formés par la HAS dans un premier temps, puis par le Conseil de l'Ordre dans un second temps, pour encadrer la formation de formateurs au niveau régional. Ces formateurs auront eux même en charge de diffuser l'information utile et nécessaire au déploiement d'actions concrètes en matière d'EPP...

Le juridique

« Extrait » Le conseil Régional, et donc le CIROMK IdF-la Réunion, se voit déléguer par l'Etat une mission de service publique de justice.

Quelques informations complémentaires semblent aujourd'hui utiles à préciser.

Nous devons assurer une autonomie au greffe par rapport au fonctionnement administratif du CIROMK IdF-la Réunion...

Info conseillers, octobre 2008, n°12

Dossier Ostéopathie

Un courrier est parti en direction de la DRASSIF, ainsi que du préfet de région, concernant les difficultés rencontrées dans le cadre de la commission régionale d'autorisation du titre d'ostéopathe, relayant les nombreuses plaintes de nos confrères qui n'avaient pas déposé leurs dossiers dans les délais initiaux, ainsi que celles émanant de confrères qui se sont vu opposer un refus, sur des critères non explicites.

La 1^{ère} conférence du CIROMK IdF-la Réunion

La première conférence se tiendra le lundi 27 octobre, et sera animée par Mr Franck Gatto, sur le thème de l'évaluation. Une annonce est parue dans la presse professionnelle, ainsi que dans le bulletin de l'Ordre. Une information spécifique est faite en direction des IFMK. Même si le nombre de places reste limité, il semble souhaitable que l'information soit largement diffusée.

Réunion entre le CIROMK IdF-la Réunion et les organisations syndicales régionales

Jeudi dernier s'est tenue la première réunion entre le CIROMK IdF-la Réunion et les représentants régionaux des organisations syndicales professionnelles. Nous ne pouvons que déplorer l'absence des syndicats des salariés, qui ont décliné notre offre. La réunion fut cependant très constructive. Après présentation des participants, il a été décidé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais le chantier de la mise en stage des étudiants franciliens dans les cabinets de ville. Chacun travaille donc à la production d'un dossier commun, un retroplanning est en construction, et de nouveaux rendez vous sont fixés. Nous tenterons à nouveau d'impliquer les syndicats salariés dans cette construction commune. Présents la FNEK, la FFMKR, le SNMKR, OK. Bernard Codet pilote ce chantier, en collaboration avec Christian Fausser et Dominique Pelca.

Info conseillers, octobre 2008, n°13

Réunion avec les élus salariés de l'Interrégion

Christian Fausser a réuni nos confrères salariés élus de la région. Les débats furent centrés sur la problématique de la posture de conseiller ordinal dans le milieu salarié, les difficultés rencontrées, les solutions à apporter.

Réunion avec les IFMK

A peine terminée la réunion du CNOMK, la salle du conseil accueillait les représentants de tous les IFMK d'Ile de France. Après un tour de table, la problématique du stage étudiant en secteur extrahospitalier s'est avérée représenter une problématique urgente. Chacun a développé ses idées sur ce dossier, et un espace a été proposé par le CIROMK IdF-la Réunion pour qu'un dossier commun puisse rapidement se constituer, sur le serveur du CIROMK IdF-la Réunion. Un nouveau rendez vous a été pris, et une réunion tripartite entre IFMK, syndicats et CIROMK IdF-la Réunion est envisagée.

Info conseillers, janvier 2009, n°16

L'EPP EST EN MARCHÉ (Info conseillers du 14 janvier 2009, n°16)

« Extrait » Dès la constitution de la commission d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) du CIROMK IdF-la Réunion, ses membres se sont attelés à cette charge très spécifique qui est dévolue à nos Conseils Régionaux de notre Ordre. Très rapidement nous avons mesuré l'ampleur de la tâche et ses difficultés. Passé le stade d'inventaire et après avoir défini le cadre de notre action, nous nous sommes mis au travail. Ce dernier est complexe, car tout est à créer, comme notre jeune institution. L'entreprise est « révolutionnaire », intellectuellement. Elle est une remise en question de nos habitudes, avec un auto questionnement permanent. Voilà pourquoi nous sommes parfois dans le brouillard, avec de nombreuses interrogations. Mais les compétences de chacun viennent éclairer notre horizon. Nous avançons prudemment en réfléchissant aux angles sous lesquels nous devons aborder les problèmes.

Notre facilitateur Franck LAGNIAUX a été désigné. Il a déjà intégré notre équipe, et sa prochaine formation auprès de l'HAS viendra éclairer et guider notre travail « ... »

L'EPP est l'affaire de tous, voilà pourquoi nous avons besoin de vous.

Jean-Louis BESSE , Président de la commission EPP

Info conseillers, février 2009, n°17

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

« Extrait » Il m'apparaît maintenant évident qu'au-delà de la pure comptabilité (qui au travers de Divalto est assurée par l'équipe comptable du conseil national), et par delà la nécessaire vérification de la réalité des dépenses engagées et de leur optimisation, il s'agit avant tout d'un exercice de pilotage, forcément en lien et en prise directe avec un bureau très proactif (ce dont je me réjouis), dont les projets avancent à grands pas, traçant le chemin à de futures réalisations dont nous pourrions tous être fiers.

Ce pilotage génère le besoin de la création d'indicateurs, de curseurs, de voyants et de balises.

Afin de nous aider dans cette prospective, une évaluation de l'opportunité d'accueillir des stagiaires (BTS gestion) sur des projets précis et utiles à la trésorerie est actuellement en cours.

Dans le cadre de ses missions notre Conseil est en position de laisser des jalons pertinents et utiles pour l'avenir de notre profession qui, j'en suis convaincu, marqueront durablement la place de la première interrégion de notre Ordre, forte de ses neuf conseils départementaux et de sa situation géographique privilégiée.

Eric CHARUEL, Trésorier général

Kinésithérapeutes salariés et CIROMK IdF-la Réunion

« **Extrait** » Le CIROMK IdF-la Réunion est l'affaire de tous, masseurs kinésithérapeutes de ville et salariés. De ce postulat clair, nous avons une volonté de travailler, sur des sujets intéressants les deux exercices, mais aussi sur ce qui touche plus spécifiquement l'exercice salarié. Le Conseil interrégional IdF-la Réunion, installé dans ses locaux depuis le mois de juin 2008 à St Denis, a mis en place depuis octobre une réunion par mois à l'attention des élus salariés. Nous y abordons les problématiques de terrain, l'analyse du code de déontologie en regard de l'exercice salarié....

Christian Fausser, Vice-président

Info conseillers, mars 2009, n°18

Edito

« **Extrait** » Période mouvementée pour notre conseil de l'Ordre que cette fin d'hiver 2008-2009 ! Après l'amendement du député Yves Bur, l'Assemblée Nationale adopte en première lecture une version de la Loi HPST, dite petite loi, prévoyant à l'article 19 quater, un seuil de 100 000 professionnels pour rendre légitime l'existence des conseils départementaux pour les professions paramédicales, désignant implicitement les masseurs kinésithérapeutes. L'ensemble des conseillers ordinaires, toute structure confondue, s'est mobilisé pour interpeller députés et sénateurs, afin de les éclairer sur les incidences d'une telle disposition. Nous sommes actuellement dans l'expectative d'une contre proposition émanant de nos sénateurs, pondérant cette mesure surprenante et contradictoire avec la volonté affichée, l'esprit déclaré de la loi HPST, de donner une cohérence aux ordres des professionnels de santé, en étendant aux ordres des professions paramédicales les dispositions relatives au statut d'écu ordinal applicable aux professions médicales. Monsieur le Président de la République, Nicolas Sarkozy, présentait vendredi 13 mars à Clairefontaine, dans les Yvelines, devant les personnels de santé et les institutionnels, son projet de réforme de l'hôpital, à l'occasion d'une table ronde. Insistant sur la nécessité de repenser la carte sanitaire, et le caractère prioritaire de la réforme portée par Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé et des sports, il a confirmé entre autre la reconnaissance du diplôme d'infirmier au grade de licence à partir de la rentrée 2012, l'entrée en cursus universitaire se faisant dès septembre 2009...

Dominique Pelca, Président

LE CIROMK IDF-LA REUNION ORGANISE SES PREMIERES ELECTIONS

« **Extrait** » Après les deux premières années d'installation et le début du déploiement de ses missions, le CIROMK IdF – la Réunion va organiser ses premières élections. Le renouvellement du premier tiers sortant du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion aura lieu le Jeudi 18 Juin 2009. Les annonces par voie de presse seront publiées avant le 18 Avril, comme le prévoit la Loi...

Eric Delezie, Secrétaire général

Info conseillers, mai 2009, n°20

Edito

Ce numéro spécial EPP de notre « info conseillers », contemporain de la journée du 05 mai 2009, est le reflet de notre volonté d'exprimer nos valeurs de partage. Partage avec les conseillers ordinaires nationaux, départementaux et interrégionaux d'Ile de France et de La Réunion, qui travailleront le matin en ateliers sur des thèmes EPP. Partage surtout avec l'ensemble des kinésithérapeutes qui seront présents l'après-midi pour enrichir le débat, interroger ou s'exprimer sur leur vision de l'évaluation des pratiques professionnelles. Nous souhaitons que cette journée soit le point de départ d'une dynamique nouvelle, qu'au-delà des craintes et des inquiétudes que pourrait nourrir le terme d'« évaluation », confondu avec le contrôle ou la normalisation, naisse l'espoir d'une pierre nouvelle posée à l'édifice de la Kinésithérapie, que l'apport de cette évaluation soit perçu tant par les professionnels que par les patients. La commission EPP du CIROMK IdF-la Réunion, enrichie de nombreux conseillers interrégionaux, accompagnée par son « facilitateur », et que j'ai eu le plaisir de coordonner vous offre cette journée. Ensemble nous pourrons le faire, ensemble, nous inventons la kinésithérapie de demain...

Catherine Jourda, Secrétaire générale adjointe EPP

Le personnel

« **Extrait** » La mise en place de notre conseil met rapidement en évidence notre besoin de personnel salarié. Les premières réunions de bureau se font au domicile de notre secrétaire général, puis le Conseil Départemental du Val d'Oise met à notre disposition ses locaux, et nous permet de partager un temps partiel de secrétariat. Le CIROMK IdF-la Réunion n'est joignable que par le biais des téléphones portables du président, du secrétaire général et du trésorier général. Les ressources matérielles sont celles des élus. Nous disposons aujourd'hui de 2 secrétaires temps plein, Virginie Coomans et Solène Berger. Virginie Coomans est en charge de l'administratif, et verra rapidement son poste évoluer vers un assistantat de direction, conforme avec sa formation et ses compétences. Solène Berger a été nommée greffière par le magistrat de notre juridiction, Mr Simon, et partage encore pour quelques temps cette tâche avec du temps administratif général.

« ... »
Nous savons d'ores et déjà qu'il nous faudra très rapidement intégrer une nouvelle secrétaire, ne serait ce que pour assurer la continuité du fonctionnement de la structure.

Le management de cette équipe est sous la responsabilité politique de notre secrétaire général Eric Delezie.

1ère journée EPP le 5 mai 2009 : Evaluation des pratiques en kinésithérapie, un moteur pour l'autonomie.

Matinée :

- ☞ Conférences
- ☞ Groupes de travail

Après-midi :

- ☞ Présentation et analyse du questionnaire EPP
- ☞ Analyse des résultats des groupes de travail
- ☞ Retours d'expérience, débats

Des projets

Ces deux années se terminent. Elles furent, en ce qui me concerne, riches d'expériences, d'émotions, d'apprentissages, d'amitiés nouvelles, de satisfactions. Elles furent aussi sources de tensions, d'inquiétudes, de questionnements. Participer à l'écriture d'un temps fort d'une profession n'est pas une expérience anodine, et je sais la chance qui m'a été donnée de faire partie de cette première équipe, et de la présider.

La kinésithérapie s'exerce en dehors de ses cadres conventionnels, sort du soin, élabore ses projets, se structure. Nous sommes les acteurs et les coauteurs de cette mutation. C'est aussi de la kinésithérapie que nous faisons en remplissant notre mission ordinaire !

Au-delà de nos différences, c'est sur nos convergences, sur nos points communs que nous devons nous appuyer pour promouvoir notre profession, et sa place dans le paysage des professions de santé, au service de tous. Nous nous devons d'être solidaires, nous nous devons de doter notre Ordre des moyens utiles aux espoirs portés, ne pas laisser imaginer que nous pourrions faire avec trop peu : trop peu de temps, trop peu de compétences, trop peu de volonté, trop peu de moyens matériels. Notre projet est ambitieux, montrons nous à sa hauteur, donnons nous les possibilités d'agir. Nous construisons la kinésithérapie de demain !

Dominique Pelca, Président

Info conseillers, mai 2009, n°21

Les élus en parlent

Les urnes ont parlé, le choix est fait, l'équipe est en place, tout reste à faire. Une aventure d'exception les attend.

Les partenaires vont devoir conjuguer leurs efforts. L'ouvrage semble énorme, mais la constance, la persévérance, l'acharnement vont l'emporter, l'outil est mis en forme.

Mais tout n'arrive pas sans difficulté, les critiques pleuvent, qu'importe la mission oblige.

Les bâtisseurs, n'agissent pas seuls, les alliances sont nécessaires pour mettre en commun les savoir faire et ils doivent coopérer pour pouvoir finaliser leurs espoirs.

Mettre en œuvre, nécessite une équipe soudée pour surmonter les échecs et dépasser les épreuves.

Le but ne relève pas de la magie, mais de l'harmonie.

Pour éviter les fausses notes, les mauvais pas, il faut écouter avant de parler, ne pas laisser faire mais faire faire.

Chacun trouve sa place, l'entraide s'organise, la confiance se tisse.

Des changements surviennent, les compétences s'affirment.

Le personnel est mis en place, il développe les outils et la machine peut décoller.

Mais le spectre des élections approche, un renouvellement arrive, tout risque d'être remis en cause, avoir tant donné et risquer de tout perdre, bien sûr, nul n'est irremplaçable, cependant l'angoisse naît, est-ce ingrat de s'investir plus.

Et bien non, le noyau se resserre, des initiatives viennent le renforcer, l'espoir renaît de voir les missions accomplies avec succès.

Il était une fois le commencement, la page est tournée.

La mise en place est faite, l'ordre peut régner.

Bernard Codet, Vice président

Observatoire Européen du cancer mélanome de la peau

Dans le cadre du partenariat avec l'INCa, vous pouvez retrouver dans son intégralité sur le site : <http://eu-cancer.iarc.fr>, Une étude de l'Observatoire européen du Cancer (OEC). Vous pouvez également consulter différentes analyses, selon certains critères prédéfinis (pays, âge, ...) en cliquant sur le lien suivant : <http://eu-cancer.iarc.fr/3-analyses.html>

Bilan de la journée EPP du 5 mai 2009

C'est fait ! La journée EPP du CIROMK IdF-la Réunion du 05 mai 2009 s'est parfaitement déroulée, et a fait l'objet de nombreux éloges et de nombreux remerciements...

Si je devais en rester à ces lignes, vous me reprocheriez certainement, et à raison, « mon évaluation » partisane. J'entends déjà les ronchons dont « l'évaluation » se cantonnerait à la simple mesure du nombre de participants au regard de la population professionnelle, au budget consacré à cette journée, (ça a dû coûter très cher, parce que l'endroit était prestigieux...) monter au créneau et crier au scandale. A ceux là s'ajouteraient probablement les partisans de l'immobilisme, les systématiquement contre, les craintifs du regard porté par les autres, les paranoïaques de la manipulation et du contrôle.

Je ne pourrais pas être factuel, car, humain, mon filtre affectif et émotionnel m'impose une interprétation par définition subjective, mais tentons l'exercice, si vous l'acceptez, et mettons nous dans le questionnement. Ce ne sera que plus tard, lorsque nous aurons pris en compte les multiples variables qui influenceront sur cette évaluation, que nous pourrons avoir une lecture commune des résultats. Quelques outils ont été mis en place pour poser les hypothèses, et permettre l'étude critique éclairée qui nous amènera demain à faire mieux.

Malgré une date peu favorable, malgré un horaire peu habituel pour les kinésithérapeutes, tous les départements de l'Interrégion étaient présents et représentés, et c'est une centaine de participants qui ont répondu à notre invitation.

Nos amis Réunionnais nous ont rejoint en milieu de journée, grâce à une connexion Internet, et ont pu suivre les débats en visioconférence depuis l'IFMK de St Pierre. La très grande majorité des présidents des CDOMK franciliens s'étaient déplacés, accompagnés par plusieurs conseillers, montrant leur grand attachement pour ce chantier majeur pour notre profession.



René Couratier, président du CNOMK nous a fait l'amitié d'une allocution, et Didier Evenou, secrétaire général du CNOMK a rappelé à la tribune l'intérêt essentiel de cette mission ordinaire, pour la promotion de la Kinésithérapie. François Maignien complétait cette représentation nationale, ainsi qu'Yvan Tourjansky, qui est resté parmi nous toute la journée.

Pierre Failletaz, qui avait fait le déplacement de sa région Poitou Charentes, nous a lui aussi honoré de sa présence.

Annette Nabères, secrétaire générale du conseil interrégional Ile de France et Dom Tom des pédicures podologues représentait sa profession, réaffirmant par sa présence l'intérêt de la multidisciplinarité et la bonne entente entre nos conseils.

Pierre Trudelle, représentant la HAS, nous a accompagné durant toute cette journée, apportant son aide méthodologique dans les ateliers du matin, et se prêtant courageusement aux questions, voir aux observations, après son intervention orale.

Les conseillers du CIROMK IdF-la Réunion n'ont venus porter cette journée à bout de bras, et à l'EPP, et Jean Louis Besse, radieux président de Odile Sandrin nous avait promis une belle salle, et Eric Charuel a travaillé durement pour permettre tous les participants. Les présidents de Régions la semaine dernière en formation au CIROMK IdF-partage a donc trouvé écho.



pas été en reste ! Pas moins de 15 conseillers sont soutenu Catherine Jourda, notre secrétaire adjointe la commission EPP.

ce fût un endroit magnifique.

que l'« info conseillers » spécial EPP soit distribué à ont eux aussi reçu ce dossier, et les facilitateurs venus la Réunion s'en sont emparé. Notre volonté de partage a donc trouvé écho.

Lucienne Letellier a fait une intervention remarquable, dans ce difficile exercice de présentation du cadre légal et juridique du « développement professionnel continu ».

Notre « facilitateur » régional, Franck Lagniaux, particulièrement sollicité, a su présenter le projet EPP, de manière didactique, ainsi que les résultats du questionnaire effectué en amont de la journée.

Après une matinée dense, et un travail concret en groupes participatifs des conseillers ordinaires venus de tous les départements franciliens, une analyse de ces travaux fut réalisée durant la pause de la mi-journée.

Les résultats de cette analyse ont fait l'objet d'une communication dans le début de l'après midi par Eric Delezie.

Vinrent ensuite les exposés d'Olivier Cras, Nadine Williot, Henri Ouakil, Hélène Hagege-Colangeli, Laurence Josse, Jean-Pierre Bleton et Sydney Sebban qui présentèrent chacun diverses expériences d'EPP menées, nous montrant que l'EPP, ce n'est pas pour demain, que l'EPP, c'est déjà là, que l'EPP, c'est déjà une démarche appropriée et génératrice de sens pour certains « pionniers ».

Nos deux secrétaires, Virginie Tadount Coomans et Solène Berger n'ont pas ménagé leurs forces, et furent présentes à chaque instant de la journée, alliant discrétion et grande efficacité.

Enfin, cette journée ne peut être évoquée sans rappeler l'animation des débats, réalisée de main de maître par Aymeric Caron, compagnon de l'EPP d'un jour. Journaliste enthousiaste, il a mis à notre service sa compétence et sa gentillesse pour assurer un lien entre tous les temps forts de la réunion.

Cette journée fut l'occasion de réaliser une action concrète d'EPP, de montrer que l'EPP pour et par les kinésithérapeutes, c'est faisable, et cela apporte à tous, que l'EPP peut être un outil pour notre autonomie.

Un grand merci à tous les participants qui ont contribué au succès de cette journée, et rendez vous sur le site du CIROMK IdF-la Réunion à tous ceux qui n'ont pu venir, et qui souhaitent s'informer.

Confraternellement.



Dominique Pelca, Président

Info conseillers, juin 2009, n°22

Edito

« Extrait » Ce dernier info conseillers de la première mandature du CIROMK IdF-la Réunion est un numéro spécial, consacré au juridique.

Après l'EPP, c'est donc notre seconde grande mission de Conseil Inter Régional qui est éclairée, grâce à l'apport de nos conseillers et de notre greffière.

Bonne lecture...

Dominique PELCA, Président

Dossier Spécial Juridique

LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

« Extrait de l'article D'Alain Choulot » Le législateur a confié aux Ordres le pouvoir de rendre justice en faisant porter, pour les professions de Santé, les dispositions relatives aux chambres disciplinaires de première instance par le Code de la Santé Publique. Il a fallu attendre la publication du Code de Déontologie avant de pouvoir faire fonctionner celles des kinésithérapeutes.

La justice est rendue au nom de l'Etat. Mais celui-ci ne la rendant pas directement, on parle d'une justice « concédée ». Concédée, certes, mais contrôlée.

Au fil du temps l'Etat a voulu pouvoir exercer un contrôle organique par la présence d'un magistrat en exercice ou honoraire issu des rangs de la juridiction administrative, ainsi qu'un contrôle matériel, imposant peu à peu ses propres textes qui émanaient auparavant des Ordres eux mêmes....



LA SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

« Extrait de l'article de Roland Rocton »

La chambre disciplinaire du Conseil Régional est la juridiction de 1^{ère} instance en matière disciplinaire (la juridiction d'appel étant la chambre disciplinaire du Conseil National). Elle comporte en son sein une section dite « Section des Assurances Sociales ».

Dès la parution des décrets d'application, la compétence, en matière d'assurance sociales, sera transférée à la SAS du Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Compte-tenu du grand nombre de professionnels relevant du Conseil Inter Régional d'Ile de France et de la Réunion, notre juridiction aura un rôle prépondérant, notamment pour ce qui concerne l'élaboration d'une jurisprudence propre à notre profession...

LA JURISPRUDENCE DU DROIT DES PATIENTS A L'INFORMATION

« Extrait de l'article de Lucienne Letellier »

ROLE ET RESPONSABILITE DES KINESITHEAPEUTES

A la lumière des premiers jugements de notre chambre disciplinaire de première instance, il est indéniable que nous devons tous développer et améliorer l'information du patient, préalablement et pendant l'acte de soin kinésithérapique.

Le magistrat présidant cette chambre l'a bien rappelé en donnant le sens du jugement.

Les juridictions administratives, dont celle qui nous concerne, correspondent de plus en plus aux juridictions judiciaires. Il suffit de lire la jurisprudence pour s'apercevoir que les décisions appliquées jusqu'à maintenant concernant les établissements publics de santé sont étendues dorénavant aux structures privées et à notre exercice libéral...

Info conseillers, septembre 2009, n°24

Les conférences débats du CIROMK IdF-la Réunion. Un nouveau cycle commence

« Extrait » Le CIROMK IdF-la Réunion reprend, dans ses locaux de la Plaine Saint Denis, à partir du mois d'octobre 2009, le cycle de conférences à destination des masseurs kinésithérapeutes franciliens initié l'an dernier.

Ces conférences auront une fréquence trimestrielle, et seront suivies d'un débat avec le conférencier.

Un résumé succinct des interventions est disponible sur le site du CIROMK IdF-la Réunion, <http://idf reunion.ordremk.fr> quelques jours après celles-ci. Il est aussi possible de consulter les archives des conférences passées.

Les conférenciers, sollicités pour leur expertise dans un domaine spécifique, exposent pendant environ 1 heure leurs travaux, ou abordent un thème de réflexion qui est mis en tension avec l'exercice de la kinésithérapie, dans une visée prospective.

Le nombre de places limité nous impose de mettre en place un système de réservations...

Info conseillers, novembre 2009, n°26

Edito

« Extrait » Nous avons présenté, dans notre dernier bulletin, les deux responsables préfigurateurs des Agences Régionales de Santé (ARS) d'Ile de France et de La Réunion, nommés le 30 septembre 2009.

Piliers de la Loi HPST, les ARS sont les futurs pilotes du système de santé en région.

Pour le CIROMK IdF-la Réunion, la création de ces agences ouvre des perspectives nouvelles de partenariat, tant sur le plan de l'organisation de la profession, de la place des kinésithérapeutes dans l'offre de soins, que dans le domaine de la prévention, de l'éducation à la santé, à travers l'éducation thérapeutique du patient.

Il semble utile que les Institutions Ordinales Régionales puissent, à côté des autres partenaires professionnels, participer à la co construction de la réponse de santé utile à nos concitoyens.

Nous serons actifs et déterminés pour engager les démarches utiles à une coordination inter ordinaire, tout en étant conscients des prérogatives différentes qui sont propres à chaque structure. C'est probablement d'une formulation collective qu'émergeront des propositions concrètes en matière de promotion de santé.

L'introduction du projet d'éducation thérapeutique du patient dans la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire peut se lire comme une prolongation d'un changement impulsé par la Loi du 04 mars 2002, confortant l'évolution du « projet-visée » des politiques de Santé en France...

Dominique PELCA, Président

Appel d'offre « actions EPP en Ile de France et à La Réunion » Extrait de l'article

Pour concourir à cet appel d'offre, et obtenir l'accréditation par le CIROMK IdF-la Réunion, l'organisme de formation doit s'engager à respecter certains critères explicités sur le site du CIROMK IdF-la Réunion :

<http://idf reunion.ordremk-idf.fr>

Education Thérapeutique

« **Extrait** » La Loi HPST a défini le terme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) :

Art. L. 1161-1. – L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie.

Les décrets concernant celle-ci sont en cours de rédaction et les référentiels sur lesquels se baseront les actes d'éducation sont à déterminer. On ne peut imaginer échapper à la discipline des sciences de l'éducation qui apporte ses théories et ses outils en ce qui concerne l'apprentissage et aussi l'évaluation. Les professionnels auront à renforcer leurs connaissances et leurs savoirs faire dans ces domaines pour ne pas confondre information ou conseils aux patients avec l'éducation.

Un travail important est à faire pour s'approprier ces termes et ces notions afin d'apporter dans nos pratiques les éléments permettant de travailler avec le patient, en construisant ensemble son traitement. Les masseurs kinésithérapeutes ont déjà commencé parce qu'on ne peut rééduquer un patient sans lui mais nous aurons besoin d'un processus de formation universitaire pour nous aider et inventer nos propres actes d'éducation-rééducation.

Eric Delezie, secrétaire général

LES ETATS GENERAUX DE LA KINESITHERAPIE, LE TROISIEME ETAGE DE LA FUSEE EST ALLUME

Journée du CIROMK IdF-la Réunion le mardi 15 décembre 2009 de 9h à 17h

Au mois de janvier 2010, le CNOMK organisera une journée de travail consacrée aux Etats généraux de la Masso-Kinésithérapie, où seront conviés des représentants des CDOMK et des CROMK.

En amont de cette journée, le CNOMK avait commandé une enquête, confié à une société externe, Eliane Santé, afin d'éclairer certaines pistes de réflexion (phase 2 du projet, après constitution du cahier des charges réalisé au printemps 2009).

Les résultats de cette enquête, communiqués lors de la conférence des présidents de région mercredi 21 octobre, ont été adressés aux présidents départementaux et aux élus ordinaires.

Il semble souhaitable que ces états généraux puissent refléter les avis du plus grand nombre d'entre nous.

Le bureau du CIROMK IdF-la Réunion a pris la décision d'organiser, **le 15 décembre 2009**, une journée consacrée à ce thème, où 2 places seront réservées pour chaque CDOMK d'île de France La Réunion. Le matin, c'est autour de tables rondes, centrées sur les thèmes retenus dans l'enquête: les valeurs, l'attractivité, les missions et coopérations, la formation professionnelle et la recherche que seront réalisées des synthèses qui feront l'objet d'une restitution en séance plénière après la pause déjeuner. La journée se terminera par la rédaction d'un document partagé.

Info conseillers, décembre 2009, n°27

RETOUR SUR LA JOURNEE DES ETATS GENERAUX DE LA KINESITHERAPIE EN ILE DE FRANCE ET LA REUNION Le 15 décembre 2009

Les Etats généraux de la profession ont été lancés au printemps 2009 par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes.

Ils se déclinent en plusieurs phases successives dont des échanges avec les syndicats et les associations et une pré enquête diligentée auprès d'une société extérieure spécialisée dans l'évaluation.

Les mois de Novembre et Décembre sont consacrés aux recueils des travaux des CDOMK et des CROMK.

C'est dans ce cadre que le CIROMK IdF- la Réunion a organisé la journée du 15 Décembre et a invité 2 personnes par CDOMK de l'interrégion à participer. Le résultat de nos travaux communs est envoyé au Conseil National.

4 thèmes ont été retenus par le CNOMK et nous avons proposé de travailler en groupe autour de tables consacrées chacune à un thème. Nous avons choisi de faire gérer chacune des quatre tables par un élu du Conseil Interrégional.

Un travail préparatoire a été fait par chacun autour des enquêtes consacrées à la profession au cours de l'année.

Les élus se sont répartis le matin selon leurs centres d'intérêts. Les échanges ont été constructifs et les caractéristiques de chacun (salarie ou libéral, jeune et moins jeune...) ont permis de représenter les différentes facettes de la profession.

Les débats se sont poursuivis pendant le repas et un représentant par table a présenté en plénière 4 diapositives d'analyse du thème et de propositions. Un temps d'échanges a suivi chaque présentation, permettant à tous de réagir aux idées sur chaque thème et d'enrichir la synthèse.

Il est à noter que la visioconférence a permis aux élus de l'île de la Réunion de participer à la réflexion et de voir leur riche analyse prise en compte.

Au final, je noterai une forte participation qualitative et quantitative des élus départementaux et interrégionaux. Plusieurs CDOMK avaient pu interroger, chacun à sa manière, les masseurs kinésithérapeutes de son département.

Le document final devra permettre d'avoir une idée partagée de la profession de demain et d'après demain. Tous les représentants de la masso kinésithérapie pourront ainsi œuvrer dans le même sens afin d'apporter à la société et aux patients les services dont ils ont besoin.

Eric DELEZIE, Secrétaire général

La formation restreinte

La formation restreinte du CIROMK IdF-la Réunion s'est réunie le 15 décembre 2009 à 18 heures, pour élire son Président, et examiner son premier dossier.

Je remercie mes collègues pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder en m'élisant au poste de Président.

La formation restreinte du CIROMK IdF-la Réunion est composée de 7 membres, dont 5 doivent être réunis pour que ses décisions soient valides.

Elle peut décider de suspendre temporairement un masseur kinésithérapeute en cas d'infirmité ou d'état pathologique mettant en danger l'exercice de la profession.

La requête, qui peut être déposée par un CDOMK, le CNOMK ou le Préfet, est adressée au Président du CIROMK IdF-la Réunion.

L'article R. 4124-3-5 du Code de la santé publique est très clair, les pouvoirs définis dans les articles faisant référence à la procédure de suspension temporaire d'un masseur kinésithérapeute, sont exercés par le Président de la formation restreinte du CIROMK IDF-LA REUNION.

J'exécute cette mission avec RIGUEUR et HUMANITE dans le respect de l'esprit de collégialité qui règne dans cette formation.

Christian PIERRE-FRANCOIS, Président de la formation restreinte

LE TELETHON

« Trois départements particulièrement actifs nous ont fait des comptes rendus de leurs actions. »

L'ILE DE LA REUNION

« Extrait »

112 kinésithérapeutes ont répondu à l'appel du CDOMK

Il faut ajouter à cela les **40 étudiants de l'IFMK** :

Les K1 ont participé à la journée "IFMK" pour le téléthon encadrés par leurs moniteurs sur le site de l'école .

Les K2 sous la conduite des enseignants ont intégrés les différents sites répartis sur l'île.

Nos confrères salariés ont mené l'opération au sein du centre hospitalier Sud Réunion avec le succès et le dévouement qu'on leur connaît...

Yannick AH PINE, Trésorier CDOMK 974



LES HAUTS DE SEINE

« Extrait »

Cette année dans les Hauts de Seine, nous avons choisi de privilégier les massages dans des lieux publics. Seuls **4 cabinets** ont accepté de participer à la quinzaine du massage. Les 88 autres professionnels se sont relayés car **8 lieux** ont été retenus dans le département « ... »

L'accueil du public a été très sympathique ; nous avons dispensé aux alentours de **400 massages**. Les passants étaient très étonnés que les kinés fassent des massages de confort, très agréablement surpris, et ont vraiment bien apprécié. Les jeunes couples qui faisaient leurs courses de Noël, épuisés se faisaient masser de concert et repartaient ragaillardis ! ...

Solange ROSSIGNOL, conseillère CDOMK 92, référent téléthon

LE VAL D'OISE

« Extrait »

Le département du Val d'Oise s'est mobilisé cette année encore pour le Téléthon. **38 masseurs kinésithérapeutes et 2 établissements de santé** ont participé à l'opération nationale « Un massage pour le Téléthon ».

Les patients ont pu profiter d'un massage de détente dans les cabinets de ville, à l'hôpital ou en centre de rééducation. Dans ces structures, ce sont aussi les personnels qui se sont assis ou allongés sous les mains de nos collègues...

Eric DELEZIE, Référent Téléthon pour le CDOMK95

Info conseillers, janvier 2010, n°28

Agence Régionale de Santé

« Extrait »

La Loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la Santé, et aux territoires (HPST) crée dans chaque région une Agence Régionale de Santé (ARS).

L'ARS se substituera aux services de l'Etat (DDASS-DRASS), pour l'exercice de leurs missions en matière de santé, à l'Agence régionale de l'Hospitalisation (ARH), au Groupement régional de santé publique (**GRSP**), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), à la Mission Régionale de la Santé (MRS) et pour une partie des compétences à la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM)...

Votre conseil interrégional

d'Ile de France et de la Réunion

Le Bureau



Dominique PELCA
Président
Col. Libéral dép. 93



Bernard CODET
Vice-président
Col. Libéral dép. 75



Alain CHOULOT
Vice-président
Col. Libéral dép. 974



Christian FAUSSER
Vice-président
Col. Salarié



Eric CHARUEL
Trésorier général
Col. Libéral dép. 75



Eric DELEZE
Secrétaire Général
Col. Libéral dép. 95

Le Conseil



Yannick AH-PINE
Col. Libéral dép. 974



Jean-Louis BESSE
Col. Libéral dép. 75
Commission EPP



Philippe BOISSON
Col. Libéral dép. 92



Jean-Claude CHARLES
Col. Libéral dép. 78
Commission EPP



Pascal DUBUS
Col. Salarié



Jean-Pierre HERMET
Col. Salarié
Commission RI



Gildas JOUVE
Col. Libéral dép. 92



Philippe KEPEKLIAN
Col. Libéral dép. 91
Commission RI



Lucienne LETELLIER
Col. Salarié



Jean-Marc MOREAU
Col. Libéral dpt 92



Marc PEYTOUR
Col. Libéral dép. 77
Commission RI



Christian PIERRE-FRANCOIS
Col. Libéral dép. 94



Odile SANDRIN
Col. Libéral dpt 75
Commission EPP



Florent TEBOUL
Col. Salarié
Commission EPP



)))) CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

JURISPRUDENCE EN ILE DE FRANCE ET LA REUNION

| Date d'audience | N° de dossier | Motifs de la plainte | Décision | Dépens | Frais irrépétibles | Amende pour recours abusif |
|-----------------|------------------|--|---|--------|--------------------|----------------------------|
| 28/05/2009 | 08/003 | Douleur lors du traitement Non enregistrement de séances | Rejet de la plainte | oui | / | / |
| 28/05/2009 | 09/003 | Conflit entre confrères Propos diffamatoires, fausses déclarations, refus de se retirer du bail, plaques non conformes, détournement de patientèle | Rejet de la plainte | oui | / | / |
| 04/12/2009 | 09/004 | Refus de prise en charge d'un patient car caisse particulière (lenteur de remboursement) | Accueil de la plainte Avertissement | oui | / | / |
| 04/12/2009 | 08/005 | Abus sexuel, Mise en danger de la vie d'autrui, Insultes, Déconsidération, Abus de confiance, Exercices illégaux de la médecine, de l'ostéopathie, Mensonges sur ses diplômes et compétences | Accueil partiel de la plainte Interdiction d'exercer de 3 mois dont 1 mois avec sursis | oui | / | / |
| 04/12/2009 | 09/005 09/006 | Violence volontaire lors d'une médiation, Déconsidération de l'Ordre | Jonction de deux dossiers Accueil des plaintes Blâme | oui | oui | / |
| 04/12/2009 | 09/007 | Utilisation de titres non conformes à l'article R. 4123-123, Mauvaise foi, ni loyauté, ni probité, Pas de confraternité | Accueil de la plainte Interdiction de 15 jours avec sursis | oui | oui | / |

)))) EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le mois prochain, dans l'info conseillers, nous vous proposerons un questionnaire sur le thème de la prescription en kinésithérapie, vue d'Ile de France et de La Réunion.

Ce questionnaire théorisé est le fruit de la réflexion de notre commission EPP. Il sera possible, et même souhaitable, de le renseigner en ligne. Nous vous communiquerons alors les modalités pour vous rendre sur le lien.

L'objectif de ce questionnaire est double : identifier les pratiques des kinésithérapeutes franciliens et réunionnais en matière de prescription, découvrir ce qu'ils souhaiteraient éventuellement voir se concrétiser en termes d'évolution de leurs compétences à prescrire.

Les conférences

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

* avec le concours des Conseils Départementaux de l'interrégion

La détection précoce des cancers de la peau

Dans le cadre du partenariat conclu entre l'Institut National du Cancer (INCa) et le Conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, le conseil interrégional et les conseils départementaux de l'interrégion d'Ile-de-France et de la Réunion ont le plaisir de vous convier à une soirée d'information et de débats.

jeudi 15 avril 2010

20h

Conférence-débat

Rôle du masseur-kinésithérapeute dans la détection précoce des cancers de la peau :

- détecter
- informer
- orienter

Dr Michel Baccard dermatologue, Saint-Louis

Dr Fabien Guibal dermatologue, Saint-Louis

avec l'intervention d'un confrère masseur-kinésithérapeute

Nombre de place limité

inscription au 01 48 22 82 82
ou secretariat@ordremk-idf.fr

en visioconférence avec l'Ile de la Réunion

Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion
5 rue Francis de Pressensé - 93210 La Plaine Saint Denis
Tél. : 01 48 22 82 82 - Fax : 01 48 22 64 95

<http://idf reunion.ordremk.fr>



L'info conseillers du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion

Editeur :
CIROMK IdF-la Réunion

Directeur de la publication :
Dominique Pelca

Secrétaire de Rédaction :
Eric Delezie

Conception :
Virginie Tadount Coomans

Impression :
CIROMK IdF-la Réunion

On participé à ce numéro :
Solène Berger
Alain Cleach
Eric Delezie
Pierre-Philippe Errard
Ludwig Serre
Daniel Sulinger
Alain Vessillier

JOINDRE VOTRE CONSEIL

5 rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine Saint Denis

Tél. : 01 48 22 82 82
Fax : 01 48 22 64 95

secretariat@ordremk-idf.fr

<http://idf reunion.ordremk.fr>

Secrétaire administrative et greffière de la CDPI :
Solène Berger

Assistante de direction :
Virginie Tadount Coomans

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h